

# Barème des honoraires 2019

## CIBLE & PRO Immobilier d'Entreprise

Vente	HT	TTC
<b>Murs commerciaux, immeuble de rapport (honoraires sur le prix de vente) à la charge de l'acquéreur</b>		
jusqu'à 90 000 €	Forfait : 6 300 €	Forfait : 7 560 €
de 90 001 à 300 000 €	7%	8,4%
de 300 001 € à 1 000 000 €	6%	7,2%
de 1 000 001 à 2 000 000 €	5%	6,0%
> 2 000 001 €	4%	4,8%
<b>Cession de fonds de commerce et parts sociales (honoraires sur la valeur du fonds) à la charge de l'acquéreur</b>		
jusqu'à 90 000 €	Forfait : 7 200 €	Forfait : 8 640 €
de 90 001 à 500 000 €	8%	9,6%
de 500 001 € à 1 000 000 €	7%	8,4%
> 1 000 001 €	6%	7,2%
<b>Cession de droit au bail à la charge de l'acquéreur</b>		
<b>Loyer Annuel HTHC &lt; 40 000 € ( sur le prix de cession)</b>		
jusqu'à 90 000 €	Forfait : 7 200€	Forfait : 8 640 €
de 90 001 à 600 000 €	8%	9,6%
de 600 001 € à 1 000 000 €	7%	8,4%
> 1 000 001 €	6%	7,2%
<b>Loyer Annuel HTHC &gt; 40 001 € (sur le prix de cession loyer annuel HTHC)</b>	<b>5 % prix cession + 20 % loyer annuel HTHC</b>	<b>6 % prix cession + 24 % loyer annuel HTHC</b>
<b>LOCATION</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Location / Sous Location Commerciale et Professionnelle (loyer annuel HT/HC) partagé 50 % Bailleur 50 % preneur (sauf dérogation dans le mandat)</b>	25% (mini de 1500 €HT)	30% (mini de 1800 € TTC)
<b>Location Commerciale et professionnelle avec Droit d'entrée (loyer annuel HT/HC et Droit d'entrée) partagé 50 % bailleur et 50 % preneur (sauf dérogation dans le mandat)</b>	25% + 5 % du droit d'entrée (mini de 1500 €HT)	30% + 6 % du droit d'entrée (mini de 1800 € TTC)
<b>Location Bail Dérogatoire (loyer HT/HC sur la durée du bail) à la charge du preneur</b>	15% (mini de 1000 €HT)	18% (mini de 1200 € TTC)
<b>Location gérance (redevance de la durée du contrat (loyers des murs compris) à la charge du gérant</b>	10% (mini de 7000 € HT)	12% (mini de 8 400 € TTC)

<b>HONORAIRES AUTRES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Mandat de recherche de Successeur à la charge du successeur</b>	25% (mini de 1500 € HT)	36% (mini de 1800 € TTC)
<b>Rédaction de bail à la charge du preneur</b>	1/2 mois de loyer (mini 800 et maxi 1500 €)	1/2 mois de loyer + TVA (mini 960 € maximum 1440 €)
<b>Etat des lieux à la charge du preneur</b>	100,00 €	120,00 €
<b>Conseil (tarif à l'heure)</b>	150,00 €	180,00 €
<b>Terrains (sur le prix de vente à la charge de l' acquéreur)</b>	8,00%	9,60%
<b>AVIS DE VALEUR</b>	200,00 €	240,00 €